

Démarche	: DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations en UC
Organisme	: Service Régional de la Formation et du Développement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Portail de dépôt des demandes d'habilitation à la mise en œuvre des évaluations en UC pour les formations par la voie de l'apprentissage et de la voie continue du Ministère en charge de l'agriculture en région Centre-Val de Loire

DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION - MISE EN OEUVRE DES UC

Références réglementaires

Arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028508667>

Note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016 :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-31>

Les habilitations doivent être déposés minimum 3 mois avant le début de la formation et devront prendre en compte la rénovation des diplômes.

Année de la demande

Année de dépôt de la demande

Type d'établissement concerné

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

EPL

Établissement privé

MFR

Département

DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations e

CFA du Cher

CFPPA Bourges

28

CFA de l'Eure et Loir

CFPPA de Chartres

36

CFA de l'Indre

CFPPA de Châteauroux

37

CFA de l'Indre et Loire

CFPPA Tours Fondettes

CFPPA Amboise

41

CFA du Loir et Cher

CFPPA du Loir et Cher

45

CFA du Loiret

CFPPA Le Chesnoy Les Barres

Diplôme concerné :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CAPagricole

BPA

BP

CS

Spécialité/option :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Agricultures des régions chaudes

Jardinier-paysagiste

Lad-cavalier d'entraînement

Maréchal-ferrant

Métiers de l'agriculture

Opérateur en industries agroalimentaires

Palefrenier soigneur

Services aux personnes et vente en espace rural

Pour cette spécialité, vous devez effectuer une demande par support.

Spécialité/option :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Maritime, option productions aquacoles
- Transformations alimentaires
- Travaux des aménagements paysagers
- Travaux de conduite et entretien des engins agricoles
- Travaux de la production animale
- Travaux de la vigne et du vin
- Travaux de l'élevage canin et félin
- Travaux des productions horticoles
- Travaux forestiers
- Ouvrier spécialisé en paysage

Spécialité/option :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aménagements paysagers
- Conducteur de machines agricoles
- Educateur canin
- Industries alimentaires
- Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières
- Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture
- Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage
- Responsable d'entreprise agricole
- Responsable d'entreprise hippique
- Technicien animalier en unité d'expérimentation

Spécialité/option :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Hydraulique agricole
- Pilotage des machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité
- Responsable technico-commercial en agroéquipements
- Technicien cynégétique
- Travaux mécanisés de génie écologique
- Commercialisation du bétail : acheteur-estimateur
- Responsable technico-commercial en industries agroalimentaires : produits laitiers
-

DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations et

- Technicien spécialisé en transformation laitière
- Transformation des produits carnés
- Agent de collecte approvisionnement
- Apiculture – conduite d'un élevage apicole
- Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits
- Conduite d'un élevage bovin lait
- Conduite d'un élevage bovin viande
- Conduite d'un élevage caprin
- Conduite d'un élevage d'ovin viande
- Conduite d'un élevage porcin
- Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation
- Production, transformation et commercialisation des produits fermiers
- Responsable technico-commercial : agrofournitures
- Responsable d'une unité de méthanisation agricole
- Technicien-conseil en agriculture biologique
- Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles
- Technicien-conseil en production laitière
- Technicien-conseil en production laitière ovine
- Technicien-conseil en systèmes informatisés appliqués à l'agriculture
- Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural
- Commercialisation des vins
- Responsable technico-commercial en vins et produits dérivés, orientation commerce
- Responsable technico-commercial en vins et produits dérivés, orientation produit
- Technicien de cave
- Utilisation et conduite d'attelages de chevaux
- Débardage à traction animale
- Éducation et travail des jeunes équidés
- Pilote de machines de bûcheronnage
- Arboriste élagueur
- Arrosage automatique: Espaces verts et sols sportifs
- Constructions paysagères
- Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés
- Travaux mécanisés de génie écologique
-

DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations e

- Conduite de productions maraîchères
- Conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales
- Responsable technico-commercial : fruits et légumes
- Responsable technico-commercial : horticulture ornementale
- Tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance (en vigueur jusqu'au 31 juillet 2025)
- Technicien cynégétique
- Travaux mécanisés de génie écologique
- Commercialisation du bétail : acheteur-estimateur
- Responsable technico-commercial en industries agroalimentaires : produits laitiers
- Responsable technico-commercial : produits carnés
- Technicien spécialisé en transformation laitière
- Agent de collecte approvisionnement
- Apiculture
- Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits
- Conduite d'un élevage bovin lait
- Conduite d'un élevage bovin viande
- Conduite d'un élevage caprin
- Conduite d'un élevage d'ovin viande
- Conduite d'un élevage porcin
- Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation
- Conduite de la production oléicole, transformation et commercialisation
- Production cidricole
- Production, transformation et commercialisation des produits fermiers
- Responsable technico-commercial : agrofournitures
- Responsable d'une unité de méthanisation agricole
- Technicien-conseil en agriculture biologique
- Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles
- Technicien-conseil en production laitière
- Technicien-conseil en production laitière ovine
- Technicien-conseil en systèmes informatisés appliqués à l'agriculture
- Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural
- Commercialisation des vins
- Responsable technico-commercial en vins et produits dérivés, orientation commerce
-

DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations e

- Technicien de cave
- Utilisation et conduite d'attelages de chevaux
- Débardage à traction animale
- Éducation et travail des jeunes équidés
- Pilote de machines de bûcheronnage
- Arboriste élagueur
- Arrosage automatique: Espaces verts et sols sportifs
- Concepteur paysagiste
- Constructions paysagères
- Gestion des arbres d'ornement
- Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés
- Travaux mécanisés de génie écologique
- Sols sportifs engazonnés
- Conduite de productions maraîchères
- Conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales
- Responsable technico-commercial : fruits et légumes
- Responsable technico-commercial : horticulture ornementale
- Restauration collective
- Conduite de production en arboriculture fruitière
- Techniques cynégétiques

Type de formation :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Apprentissage
- Formation professionnelle continue

Mixage des publics Apprentissage / Formation professionnelle continue

Rappel : en cas de mixage, deux demandes d'habilitations doivent être déposées, une pour chacun des publics concernés

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Une partie de la formation est dispensée en formation ouverte à distance (FOAD)

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations e

type de FOAD proposée

Plusieurs choix sont possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Synchron

Asynchrone

Type de demande :

1ère demande d'habilitation : pour une nouvelle formation

Renouvellement : pour une habilitation au terme des 5 ans

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1ère demande d'habilitation

Renouvellement

Date de la 1ère habilitation :

Date prévisionnelle de début de formation :

FORMULAIRE DE LA DEMANDE D'HABILITATION

L'habilitation est délivrée par l'autorité académique à un centre de formation, pour un diplôme, une option ou une spécialité, pour un site et pour une voie de formation.

Calendrier des stages, livret de formation, tableau stratégique de formation, retour sur expérience, procédure de positionnement, individualisation, grille de visite en entreprise... et tout autre document que vous jugerez utile pour la compréhension de la mise en œuvre de la formation.

Dénomination du centre

Adresse postale du centre de formation :

Adresse mail :

Téléphone :

NOM Prénom du directeur du centre de formation :

Le directeur du centre de formation certifie l'exactitude des renseignements :

Certification qui vaut signature

Cochez la mention applicable

Oui

Nom et Prénom de la personne référente pour le dossier d'habilitation :

Adresse électronique de la personne référente :

Présentation synthétique du projet :

Contexte, origine du projet, financeur principal, durée de formation, en centre et en entreprise...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Avis du Conseil d'Administration :

joindre obligatoirement les extraits des procès-verbaux du Conseil d'Administration datés et signés (actes des délibérations)

PRESENTATION DU DISPOSITIF D'EVALUATION PREVISIONNEL

Cette fiche est transmise au président de jury qui l'utilise lors de l'agrément du plan d'évaluation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Fiche de présentation du dispositif d'évaluation prévisionnel

PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Le centre de formation doit préciser la durée, le rythme, les objectifs et le calendrier prévisionnel des périodes en entreprise. Le centre de formation précise la manière dont sont informés les tuteurs et les maîtres de stage ou d'apprentissage du déroulement de la formation, de leur implication dans la construction du plan de formation, de leur participation éventuelle à l'évaluation et du suivi des périodes en entreprise par les formateurs. Outre les visites de formateurs, les réunions de tuteurs, de maîtres de stage ou de maîtres d'apprentissage , le suivi des périodes en entreprise doit être assuré à l'aide de documents de liaison (outils de liaison, conventions et modèles de contrat pédagogique individuel). Pour les formations par apprentissage, la répartition des séquences de formation entre l'entreprise et le centre de formation doit être clairement indiquée. Le centre de formation doit également fournir une description des structures qui serviront de support à la formation : caractéristiques principales, nature des activités... Une habilitation ne peut être délivrée en l'absence de documents de liaison permettant la mise en œuvre d'une réelle pédagogie de l'alternance.

Durée totale de la formation CAPa:

Rappel réglementaire :

Textes réglementaires

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondeaire/capa>

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats qui justifient d'une préparation d'une durée de 800 heures en centre de formation. Article D811-147-2
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034131663

Pour les candidats préparant le CAPA par la voie de l'apprentissage, la durée est au moins égale à 800 heures pour deux ans. Article D811-147-1

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042244708

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CAPa 2 ans - 800 heures

Durée totale de la formation BPA:

Rappel réglementaire :

DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations e

<https://chlorofil.fr/diplomes/seconde/bpa>

Pour les candidats préparant le brevet professionnel agricole par la voie de la formation professionnelle continue, la durée de la formation, en centre de formation la durée de formation est au moins de 800 heures. Article D811-166-4
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036298031

Pour les candidats préparant le brevet professionnel agricole par la voie de l'apprentissage, la durée est au moins égale à 800 heures pour deux ans. Article D811-166-3

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042244718

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

BPA - 800 heures

Durée totale de la formation BP:

Rappel réglementaire :

<https://chlorofil.fr/diplomes/seconde/bp>

Durée de formation : Article D811-165-5

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042244712

La durée de la formation en centre de formation d'apprentis est au moins égale à 800 heures pour deux ans

Pour les candidats préparant le brevet professionnel par la voie de la formation professionnelle continue, la durée de la formation, en centre de formation et en milieu professionnel, est définie pour chaque option par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Décret n° 2020-1069 du 17 août 2020 relatif aux durées de formation en centre de formation d'apprentis et à la formation professionnelle continue <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042243688>

Pour les candidats préparant le brevet professionnel par la voie de la formation professionnelle continue, la durée de la formation, en centre de formation et en milieu professionnel, est définie pour chaque option par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1000 heures

Durée totale de la formation BP:

Rappel réglementaire :

<https://chlorofil.fr/diplomes/seconde/bp>

Durée de formation : Article D811-165-5

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042244712

La durée de la formation en centre de formation d'apprentis est au moins égale à 800 heures pour deux ans

Pour les candidats préparant le brevet professionnel par la voie de la formation professionnelle continue, la durée de la formation, en centre de formation et en milieu professionnel, est définie pour chaque option par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Décret n° 2020-1069 du 17 août 2020 relatif aux durées de formation en centre de formation d'apprentis et à la formation professionnelle continue <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042243688>

Pour les candidats préparant le brevet professionnel par la voie de la formation professionnelle continue, la durée de la formation, en centre de formation et en milieu professionnel, est définie pour chaque option par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1200 heures

Durée totale de la formation CS :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

560 heures

Durée totale de la formation CS :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

400 heures

Durée totale de la formation CS :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

420 heures

DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations e

Durée totale de la formation CS :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 450 heures

Durée totale de la formation CS :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 450 heures selon que les objectifs visés correspondent à la spécialité « conduite de l'élevage et commercialisation des produits »
- 560 heures selon que les objectifs visés correspondent à la spécialité « conduite d'élevage, transformation et commercialisation des produits ».

Durée totale de la formation CS :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 450 heures pour la spécialité « conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation »
- 560 heures pour la spécialité « conduite de productions en agriculture biologique, transformation et commercialisation »

Durée totale de la formation CS :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 450 heures pour la spécialité « transformation et commercialisation des produits fermiers »
- 560 heures pour la spécialité « production, transformation et commercialisation des produits fermiers »

Durée en centre de formation :

Cette durée doit être égale ou supérieure à la durée de formation réglementaire (en heures)

Durée des périodes en entreprise :

(en semaines)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Organisation des stages (calendrier)

Lieux de formation (si différents de l'adresse postale)

Nom(s) et adresse(s) complète(s)

Stratégie de la mise en œuvre de la formation alternée

Présence d'un tableau de répartition des objectifs CFA/entreprise
(tableau stratégique de formation - TSF)

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce jointe :

Modalités d'information des maîtres de stage du déroulement de la formation

Visite et suivi des périodes en entreprise à préciser

Modalités d'individualisation proposées et positionnement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Détails sur ces modalités :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce à joindre :

Procédures, outils, dossiers de suivi, grilles d'entretien de positionnement, plans de formation, contrats, ...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Présentation du dispositif de formation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Organisation des périodes en entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de la formation

Utiliser impérativement le modèle de fichier en PJ, à déposer ensuite en version PDF

PRESENTATION DES UCARE

Les projets d'UCARE doivent être présentés à chaque renouvellement quinquennal à la validation de la DRAAF et ce en dehors de la démarche de demande d'habilitation .

texte réglementaire : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-275>

Le dossier de demande d'habilitation UC est indépendant de la demande de validation de l'UCARE
Cette demande de validation d'UCARE fait l'objet d'une autre procédure.

Intitulé :

Objectifs du module :

Présentation synthétique du module :

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Qualification des formateurs

Utiliser impérativement le modèle de fichier en PJ

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation individuelle de la formation UC

Pour les formations par UC, en plus des conditions générales spécifiées dans l'arrêté, l'habilitation ne peut être accordée que si au moins deux formateurs du cycle de formation concerné ont suivi une formation propre au dispositif de formation en UC. Cette formation libellée « Formation UC : agrément à la conduite du dispositif d'évaluation » est organisée sous la responsabilité d'Agrosup-Dijon EDUTER. Elle a pour objectif de permettre aux formateurs d'appréhender la mise en œuvre des modalités d'évaluation et de formation dans le respect des textes réglementaires.

Cette formation fait l'objet de la délivrance d'une attestation individuelle à joindre ci-dessous.